

Le Teil le JJ/MM/2021

Nom et prénom du propriétaire
rue xxx
07 xxx Ville

Nom la compagnie d'Assurance
adresse

Dossier de sinistre Assurance réf. : xxx

Lettre A-R

Objet : information sur la période de travaux suite au séisme.

Madame, Monsieur,

Dans le contexte très particulier des dommages liés au séisme du 11/11/2019 sur la ville de « **Le Teil** » qui a été classée catastrophe naturelle, et compte-tenu des difficultés rencontrées (expertises tardives, plusieurs périodes de confinement, retard dans la remise des devis, charge de travail des artisans), le délai de 2 ans pour réaliser tous les travaux ne pourra pas être tenu.

Ceci a été signalé par le collectif pour les sinistrés du séisme du 11/11/2019 à la préfecture, à la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et à la Caisse Centrale de Ré-assurance (CCR) dans le cadre des échanges en « Groupe de Travail Assurances ».

A noter que la CCR, a répondu favorablement à la demande de prolongation du délai légal, selon les circonstances et les difficultés rencontrées par ces sinistrés pour un délai supplémentaire d'un an, par rapport au délai prévu contractuellement dès lors que les assureurs auront eux-mêmes consenti à un tel allongement et ceci compte-tenu des circonstances séisme, COVID,

Mais maintenant vient s'ajouter une période de pénurie pour l'approvisionnement de certains matériaux.

Ceci nous conduit à vous informer que dans notre cas personnel, nous venons seulement de contractualiser avec les entreprises qui ont bien voulu prendre en charge nos travaux.

Et à ce jour, la période probable de travaux est prévue **de Mois/2021 à Mois/2022.**

Merci de bien vouloir prendre en compte, ce délai pour la fourniture des factures finales qui conditionne le versement de l'indemnité différée.

Comptant sur votre bienveillance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

En PJ : Copie des devis attestant des engagements pris avec les entreprises.